



Vous souhaitez réaliser des travaux de ravalement de votre façade d'immeuble, rénover la devanture de votre commerce, installer du mobilier de type terrasse ?

L'équipe d'animation de la Maison de l'Habitat, en lien avec ses partenaires, se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches : conseils techniques et financiers, montage et suivi de la constitution des dossiers.

RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE PATRIMOINE

MAISON DE L'HABITAT
1 square Gambetta - Châtelleraut
05 49 93 00 05
renovonsvotrehabitat@grand-chatelleraut.fr

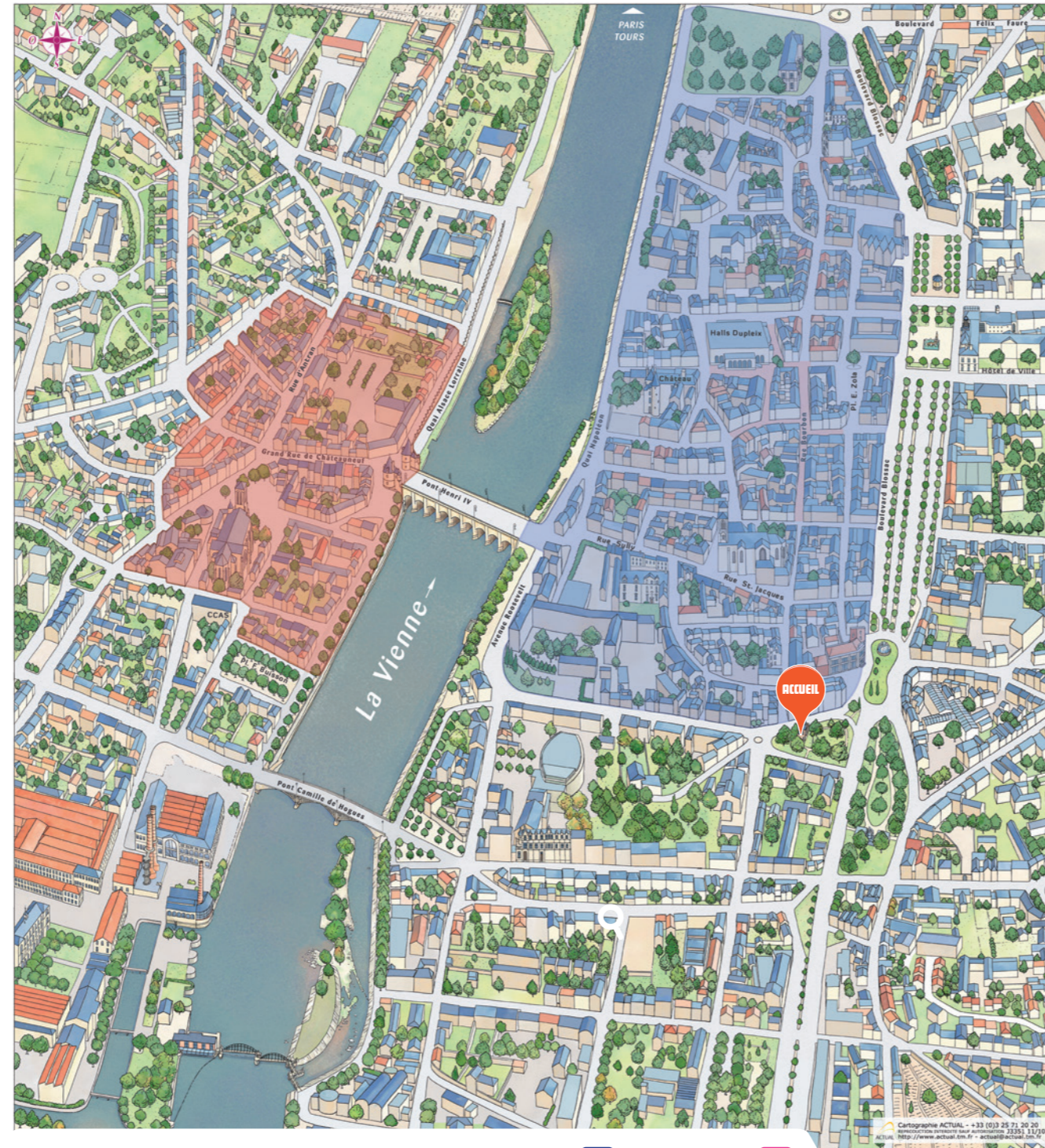
**DU LUNDI AU VENDREDI DE 13^h30 À 17^h30
OU SUR RENDEZ-VOUS**




Pour les porteurs de projets commerce
Service Economie et entreprises
05 49 20 30 60

Opération soutenue par:




ville-chatelleraut.fr



 **Périmètre de l'opération** Centres anciens historiques du centre-ville  de Châteauneuf 

AIDE COMMUNALE AU RAVALEMENT DE FAÇADE ET DE DEVANTURE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE

RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE PATRIMOINE

DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR RÉHABILITER ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE

**FAÇADES
DEVANTURES COMMERCIALES**



RÉNOVONS ENSEMBLE VOTRE PATRIMOINE !

AIDE COMMUNALE AU RAVALEMENT DE FAÇADE ET DEVANTURE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE

POUR QUELS TRAVAUX ?

- ▣ ravalement des façades et murs de clôture
- ▣ réfection des garde-corps et des balcons, des menuiseries extérieures, des éléments de zinguerie, de pierre et de maçonnerie...
- ▣ peinture des dessous de toit apparents et des lucarnes
- ▣ rénovation des devantures commerciales
- ▣ mise aux normes d'accessibilité des commerces
- ▣ rénovation de l'enseigne, de la vitrerie, installation d'un système automatisé pour l'entrée du commerce

POUR QUI ?

- ▣ propriétaire ou futur propriétaire d'immeuble (occupant et bailleur)
- ▣ investisseur
- ▣ commerçant (sous réserve de l'accord du propriétaire)

À noter : un partenariat avec la Fondation du Patrimoine permet également, sous certaines conditions, de bénéficier d'une défiscalisation spécifique pour travaux.

Les OBJECTIFS

- ▣ Aider les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, investisseurs ou commerçants à investir dans l'amélioration et la réhabilitation des immeubles en cœur de ville.
- ▣ Favoriser l'attractivité globale des centres anciens.
- ▣ Valoriser le patrimoine architectural et le cadre de vie.

QUELLE EST LA MARCHE À SUIVRE ?



Subventions

Le montant de la subvention est défini en fonction de :

- la surface de la ou des façades visibles depuis la voirie
- la nature des travaux
- le statut du propriétaire ou de l'immeuble.

⚠ Le taux de subvention est compris entre 15% et 40% du montant HT des travaux.

Attention !

Pour bénéficier des aides financières, vous devez, avant le début des travaux, avoir déposé votre dossier et avoir obtenu l'accord de la Ville de Châtelleraut concernant les autorisations d'urbanisme.